







Adopter un modèle sobre et décarboné

RÉALISER LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COMMUNE

Contexte et constat	<p>L'évaluation de l'efficacité du plan d'action Méribel 2038 implique d'avoir un état de référence clairement établi en début de démarche. La comparaison entre cet état initial et l'état final permettra de mesurer objectivement les progrès réalisés.</p> <p>Les états des lieux de référence permettent également de prendre du recul par rapport à ce que l'on pense savoir : ils donnent une vision objective et par nature responsabilisante de la situation.</p> <p>Dans la mesure où le schéma de transition écologique de la commune s'articule notamment autour des objectifs de la stratégie nationale bas carbone, il apparaît indispensable de pouvoir réaliser un BEGES (Bilan des Gaz à Effet de Serre) en 2022 à partir de données antérieures.</p> <p>La réalisation d'un second bilan à échéance du plan d'action 2021-2025 permettra de confirmer les avancées réalisées.</p>		
Description	<p>La commune s'engage dans la réalisation d'un bilan carbone de ses activités et de celle de ses délégataires. Un bilan carbone vise à évaluer de manière indirecte la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire.</p> <p>Les émissions de la commune sont ordonnées selon des catégories, qui permettent d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte et sur lesquels devront porter les stratégies d'économie d'énergie prioritaires de la commune. Disposer de ce bilan permettra de mieux structurer la politique environnementale de la commune et de mettre en œuvre de manière prioritaire les actions qui réduisent le plus sa facture énergétique et son impact environnemental.</p> <p>La réalisation du bilan carbone est par ailleurs un bon moyen d'impliquer salariés et partenaires dans une dynamique en faveur de l'environnement.</p> <p>Il sera par conséquent réalisé un bilan en 2022 sur les données 2019 (dernières données relatives à une année « normale » hors COVID), puis un second en 2025 ou 2026 afin d'évaluer les évolutions sur la durée du 1^{er} plan d'actions. Il est à noter que Méribel Alpina réalise annuellement son bilan carbone, qui sera donc intégré.</p> <p>La réalisation du bilan suivra les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du contour de l'étude (différents périmètres d'étude, nature des données collectées, méthode d'évaluation proposée...), - Rédaction du CCTP et consultation des entreprises, - Collecte des données (y compris celles des DSP), - Réalisation du bilan et rédaction des préconisations d'actions 2022, avec des plans d'actions par service - Elaboration d'une note technique méthodologique pour garantir la reproductibilité du calcul 		
Pilote	Commune des Allues 	Partenaires	Délégataires de service public de la commune Club des Sports Méribel tourisme.   



Adopter un modèle sobre et décarboné

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025																
	X			X (perspective 2026 sur données 2025)																
Moyens financiers	Montant Global : 66 500 € HT				Bénéfices attendus Aide à la décision pour le calage des priorités d'interventions ultérieures et capacité à évaluer les économies réalisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan d'action.															
	2022	2023	2024	2025																
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>																			
	31 500 €	0 €	0 €	35 000 €																
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>																			
	Commune			Commune	Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025) Réalisation d'un bilan carbone à échéance du second plan d'action (2026-2031), puis du 3 ^{ème} (2031-2038) Mise en œuvre d'actions de réduction des émissions en conséquence.															
Moyens humains	Maîtrise d'ouvrage de la prestation (marché public) Mobilisation des agents de la commune en interne pour fournir la donnée permettant la réalisation des bilans, plusieurs services concernés Partenaires inclus dans le périmètre d'étude (fourniture de données)				Indicateurs de suivi annuel <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bilan carbone</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Bilan carbone</td> </tr> <tr> <td>Note méthodo</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	Bilan carbone				Bilan carbone	Note méthodo				
	2022	2023	2024	2025																
Bilan carbone				Bilan carbone																
Note méthodo																				
Risques identifiés	Investissement important du collectif pour la collecte de données, gage d'objectivité de l'évaluation du bilan carbone. Nécessité d'une implication générale de l'ensemble des services, d'un travail en mode projet interservices et d'un portage fort par les élus.				Indicateurs de résultat Réalisation du bilan carbone en 2022 et identification des actions prioritaires à mener Réalisation du bilan carbone sur les données 2025															
Actions liées	Toutes les actions de l'axe 2 - "Adopter un modèle sobre et décarboné" du plan d'actions.				Info / Focus carbone Actuellement, un français moyen émet 9,5 T CO2 EQ par an, l'objectif réglementaire est de descendre à 2 T CO2 EQ par an en 2050. En 2019, la mairie des Allues a émis, en lien avec ses activités propres (hors mobilité touristique), 4037 T CO2 EQ.															

